



CONSEIL DE QUARTIER DES HAUTS DE CERGY

Compte-rendu de l'ASSEMBLEE PLENIERE
Lundi 9 Février 2009

Secrétaires de Séance : Armelle QUILLIEN, Virginie NGUYEN

Conseillers de Quartier présents : Claire BUYTENDORP, Frédérique CHABBI-TORET, Patrick DUBOS, André DUJARRIC DE LAGARDE, Jean-Luc DUPIN, Denis FEVRIER, Jean-Luc GALBRUN, Ignace HOUSSOU, Laurence HURBAIN, Aurélien IDEZ, Mélanie JUGY, Marie-Anne LE GUERN, Philippe LEMAIRE, Bernard LEMOINE, Jean-Jacques LUGBULL, Willy MERLET, Marie-Thérèse MEVEL, Virginie NGUYEN, Mabrouk OMARI, Joël PRIN, Jean PUEYO, Armelle QUILLIEN, Gilbert RADJI, Denis TEMOIN, Corinne TISON, Seif Eddine TRABELSI, Falakiko TUHIMUTU

- Excusés : Georges AMAGBEGNON, Alain BENBAROUK, Fanta DIANE, Aissatou FADIABA, Yao GAMADEKU, David GIVENCHY, Yannick GUERRIN, Micheline JOHN, Pierrette LEROUESNIER, Catherine MAILLARD, Xavier MARTINEZ, Michel VANDENBROUCKE

- Absents : Mohamed AHERMOUCH, Rémi BADILA, Salim BOUCHRANE, Abdé DOULAT, Michel LEMEN, Sophie MOUKOUYOU, Abdoulaye NDOYE, Cyril ROBINEAU, Seko SAMBAKE

Présidente : Malika YEBDRI

Elus de quartier présents : Jean-Marie BERTIN, Laurent DUMOND, Hawa FOFANA

Antenne de quartier : Samira CHACAL

Ordre du jour de la réunion

- A. Présentation du budget Municipal 2009 par Jean-Paul JEANDON ;
- B. Vote du règlement intérieur du Conseil de Quartier des Hauts de Cergy ;
- C. Etat d'avancement des groupes de travail du Conseil de Quartier ;
- D. Présentation de la commission développement durable par Gérard SANDRET.

1) PRESENTATION DU BUDGET MUNICIPAL 2009 PAR JEAN-PAUL JEANDON

Le budget 2009 a été élaboré dans un contexte de récession économique qui s'est aggravé depuis son vote et dont certaines données ont évoluées. Il s'agit par exemple du projet de disparition de la taxe professionnelle à l'horizon 2010. Concernant Cergy, la taxe

professionnelle est unique (TPU) et versée par les entreprises de l'agglomération à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Le montant de la TPU est réparti ensuite entre les communes. Sur un budget global de 110 millions d'euros, la TPU représente environ 50% du montant.

La disparition de la TPU pose différentes questions dont celle des investissements publics (73% des investissements réalisés le sont grâce à la taxe professionnelle) et de sa compensation (l'Etat, les entreprises ou les ménages ?).

Cette nouvelle disposition va diminuer ou arrêter les investissements dans les infrastructures desservant les entreprises et par corollaire remettre en cause l'attractivité économique du territoire.

Dans ce contexte, le conseil municipal a choisi l'option d'une croissance du budget en 2009 de 2.6% afin de limiter l'endettement et réduire ainsi l'impact sur les dépenses et les investissements.

Pour arriver à l'équilibre du budget, des choix ont été réalisés. Il s'agit de :

- La limitation des dépenses de personnel (réforme des maisons de quartier, diminution des équipes et nouvelles affectations pour le personnel, départs à la retraite pas systématiquement remplacés) ;
- La baisse des dépenses de services (exemple : diminution du budget de la communication, recherche d'autres financeurs pour l'organisation des manifestations telles que Cergy Soit !, politique d'achat centralisée) ;
- L'augmentation de l'épargne ;
- Un niveau d'investissement élevé afin de rééquilibrer le développement de Cergy.

Les dépenses de fonctionnement représentent 1164€ par habitant.

Les trois principaux postes de dépenses de fonctionnement sont sur Cergy, par ordre décroissant d'importance :

- L'aménagement et les services urbains et l'environnement (24%) ;
- Les services généraux et administrations publiques locales (19%) ;
- L'enseignement et la formation (18%).

L'évolution des taux des taxes d'habitation et du foncier bâti est de 7%. L'équipe municipale a prévu que cette augmentation soit la seule du mandat. Si cette augmentation ne suffisait pas, le recours à l'endettement serait alors envisagé.

Les impacts sur les projets sur le quartier des Hauts-de-Cergy :

- Les prévisions de livraisons de nouveaux logements ont été adaptées afin de mieux répondre aux spécificités locales = augmentation du nombre de T2 dans de nombreux programmes tout en respectant les principes de développement durable.
- Les aménagements ont été priorisés par rapport au projet initial :
 - Création de l'îlot « CASINO » : surface commerciale de 2000 m² à l'horizon 2011-2012 ;
 - Aménagement des espaces publics du boulevard des Merveilles.

2) VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE QUARTIER

Le groupe de travail chargé de la rédaction du règlement intérieur s'est réuni 3 fois : 16 décembre dernier, 12 et 19 janvier 2009.

Le but du règlement intérieur est :

- d'instituer des règles de fonctionnement,
- de réaffirmer le rôle consultatif des conseillers de quartier,
- d'encourager la participation des citoyens aux décisions communales,
- de rappeler le rôle et les compétences du Conseil de Quartier, son fonctionnement et son organisation.

Après avoir été débattu, le règlement intérieur est voté à l'unanimité en assemblée plénière. Le règlement intérieur sera remis en forme et transmis à tous les Conseillers via leur messagerie électronique.¹

3) **ETAT D'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL**

A. Groupe de travail « VIE CITOYENNE – ANIMATION DE QUARTIER »

Le référent du groupe de travail est Cyril ROBINEAU.

Le groupe de travail a été invité au C.A.Q. (Comité d'Animation de Quartier) où siègent habitants et associations du quartier des Hauts-de-Cergy afin de préparer la fête de quartier qui se déroulera le samedi 6 juin prochain.

Depuis le début de l'organisation de la fête de quartier, le thème choisi était la rencontre de deux régions ou de deux pays.

Le groupe de travail a proposé de travailler sur une nouvelle thématique : le voyage, en référence aux noms des rues du quartier imaginés par rapport à cette thématique.

Ce thème a été validé par le C.A.Q. ; celui-ci se réunira le mardi 3 mars prochain.

B. Groupe de travail « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le groupe de travail a procédé à l'élection de son représentant et de son suppléant. Il s'agit de :

- Jean-Jacques LUGBULL (titulaire)
- Virginie NGUYEN (suppléante)

Ces élus représenteront le Conseil de Quartier à la Commission Développement Durable de la Ville.

Le groupe de travail a réfléchi sur les thèmes de travail à approfondir. Les premières pistes identifiées sont :

- **Le bus pédestre à l'école élémentaire du Hazay :**
Le projet initié et porté par les conseillers du précédent mandat sera réactivé sous une autre forme.
La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 2 mars 2009.
- **La sensibilisation au tri sélectif en particulier dans les habitats collectifs :**
Un travail avec les associations de quartier déjà actives sur cette thématique pourra être réalisé. La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 10 février 2009.
Participation à la journée éco-citoyenne prévue le 5 avril prochain.

C. Groupe de travail « ANIMATION DU BLOG *cerydemocratie.fr* »:

Le groupe de travail n'a pas encore démarré car les dates de formation n'ont pu être calées. La session de formation est envisagée le 4 ou le 11 mars 2009.

¹ Règlement intérieur joint au compte-rendu

4) PRESENTATION DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE PAR GERARD SANDRET

A. Qui est Gérard Sandret ?

Le début de son implication sur le thème du développement durable date du Sommet de Rio en 1992. Date à partir de laquelle le principe d'agenda 21 et le concept de développement durable ont été définis.

Gérard SANDRET est fondateur de l'association HQE. Il est également membre de l'association « Quelle terre demain ? » (Association de sensibilisation dans les écoles), participe à des commissions de normalisation.

Gérard Sandret participe également à la Commission Départementale du Développement Durable (C3D).

B. La Commission de Développement Durable (C2D) à Cergy

La Commission pilote la mise en oeuvre de l'Agenda 21 local.

La Commission est une instance consultative et, est constituée de 26 membres :

- Le Président – Gérard SANDRET
- Le Vice-Président – Bruno STARY (Elu)
- 6 représentants de la population = un représentant de chaque Conseil de Quartier
- 6 élus
- 6 représentants du monde associatif (Quelle terre demain ? Le Maillon ; Energie piétonne ; le Ponceau éco-durable ; Du Côté des Femmes ; une inter-association étudiante) ;
- 6 experts ou personnalités (l'Inspection Académique ; l'Université ; BP France ; C.A.U.E. 95² ; C.E.E.V.O.³ ; A.R.E.N.E.⁴ Ile-de-France)

C. Etat d'avancement et fonctionnement

Une réunion de lancement de l'agenda 21 a eu lieu en septembre 2007. Des réunions publiques se sont déroulées dans les semaines suivantes et ont abouti à l'élaboration d'un diagnostic.

Une liste d'actions pour répondre aux forces et faiblesses du territoire a été définie en décembre 2007. Cette liste n'a pas été hiérarchisée ni mise en cohérence. Le diagnostic et la liste d'actions sont consultables sur le site internet cerydemocratie.

<http://www.cerydemocratie.fr/2008/10/22/developpement-durable/#more-401>

Le PADD⁵ est le seul document adopté qui indique le positionnement de la Ville en faveur du développement durable. Il est consultable sur le site de la Ville.

http://www.ville-cergy.fr/ewb_pages/l/la_mairie-projet_de_ville-plu.php

La Commission de Développement Durable de Cergy donne son avis sur commande de l'Equipe Municipale. Elle intervient principalement sur le dossier de l'Agenda 21 mais sur d'autres sujets dont elle peut s'auto-saisir tels que par exemple le développement socio-économique.

² C.A.U.E. : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

³ C.E.E.V.O. : Conseil d'Expansion Economique du Val d'Oise

⁴ A.R.E.N.E. : Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement

⁵ P.A.D.D. : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

La Commission de Développement Durable intervient également à travers le soutien aux opérations de sensibilisation au développement durable dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

L'adoption des actions de l'Agenda 21 local se fera sur le principe d'un consensus général et d'une cohérence entre la politique de la Ville et de la CACP.

Le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville se fera à l'aide d'un tableau de bord qui permettra d'évaluer chacune des actions adoptées.

Gérard SANDRET propose aux représentants du Conseil de Quartier des Hauts de Cergy, une formation sur le développement durable.

La commission de Développement durable recherche un volontaire au sein des Conseils de Quartier pour intervenir sur le thème de l'Urbanisme dans le cadre de la Semaine du Développement Durable du 1^{er} au 7 avril 2009.

ANNEXES

1. Pistes de travail à venir :

- Proposition de Yannick GUERRIN (Conseiller de Quartier) :

- **Organiser une action d'animation des conseils syndicaux à partir d'une enquête des besoins.**

Problématique : comment fédérer les conseils syndicaux de toutes les copropriétés des Hauts de Cergy ?

- Piste d'action relative au développement de la « vie citoyenne – animation de quartier »

- En réponse aux nombreuses demandes d'organiser des **espaces de rencontres et d'échanges**, il s'agira d'impulser la mise en place de **cinés-débats** à partir de sujets locaux, sociétaux, etc. suggérés par les Conseillers de quartier ou autres acteurs locaux.

2. Communication du fichier

Conformément à la demande faite lors de la 1^{ère} assemblée plénière, après autorisation de chacun, le fichier comportant les coordonnées des Conseillers de quartier peut être diffusé.

Ce fichier est limité à un usage interne au fonctionnement du Conseil de quartier et ne pourra être diffusé en dehors.

Il est demandé à chacun de veiller au respect de ce principe.